

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du **14 septembre 2017** à **19h30**

N° délibération
D2017-06-02

Date de convocation
8 septembre 2017

Date d'affichage
8 septembre 2017

Nombre de conseillers

<i>En exercice</i>	<i>Présents</i>	<i>Absents exc.</i>	<i>Absents</i>	<i>Votants</i>
15	13	2	0	14

Etaient présents

M. WOLLJUNG Serge	Mme LUBNAU Dominique	Mme DAUMAIL Martine
M. OLEKSIUK Nicolas	M. GIRARD Guy	Mme CAISSUTI Claudie
Mme PIQUEMAL Anne	M. FALLITO Giovanni	M. MARTIN Michel
M. MULLER Jean-Marie	Mme PREVOT Nadège	
M. POINSIGNON Gilles	Mme BOULANGE Rachel	

Etaient absents excusés

M. MARION Julien	
Mme MARTIGNON Sonia	Pouvoir à PREVOT Nadège

Objet : **Accueil périscolaire : horaires et tarification**

VU le courrier de Monsieur le Directeur Académique des Services de l'Education Nationale (DASEN) du 6 juillet 2017 accordant le fonctionnement de l'école à raison de 24 heures par semaine réparties sur 4 jours;

VU l'enquête menée auprès des parents sur leurs attentes quant à l'accueil du périscolaire compte tenu du nouveau rythme scolaire ;

Monsieur le maire propose, à compter de la rentrée scolaire 2017-2018, la modification du service d'accueil périscolaire pour les élèves des écoles maternelle et primaire de la commune.

L'accueil sera assuré dans les locaux du groupe scolaire et du foyer socio-éducatif de Sully-sur-Nied, tous les lundi, mardi, jeudi et vendredi à des horaires adaptés en fonction de la demande des parents.

Un repas chaud est servi aux enfants entre 11h45 et 13h05.

Le Conseil municipal, après délibération et à l'unanimité :

- **DÉCIDE** de la modification de l'accueil périscolaire pour les enfants des écoles maternelle et primaire, dans les conditions suivantes :

	Les Lundis, mardis, jeudis et vendredis
Le matin	de 7h15 à 8h05
Le midi	de 11h45 à 13h05
L'après-midi	de 15h45 à 19h00

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Ces horaires seront adaptables en fonction de la demande des parents.

- **DE FIXER** le montant de la participation des parents comme suit :

Les lundis, mardis, jeudis Et vendredis	Plages horaires	Montant
De 7h15 à 7h35	0.33 heure (20 minutes)	1€
De 7h35 à 8h05	0.50 heure (30 minutes)	1,50 €
De 11h45 à 13h05	1,20 heures	8,90 € la période de midi dont (4,90 € pour le repas de mi
De 15h45 à 16h15	0.50 heure (30 minutes)	1,50 €
De 16h15 à 16h45	0.50 heure (30 minutes)	1,50 €
De 16h45 à 17h15	0.50 heure (30 minutes)	1,50 €
De 17h15 à 17h45	0.50 heure (30 minutes)	1,50 €
De 17h45 à 18h15	0.50 heure (30 minutes)	1,50 €
De 18h15 à 18h45	0.50 heure (30 minutes)	1,50 €
De 18h45 à 19h00	0.25 heure (15 minutes)	0,75 €

- **D'AUTORISER** monsieur le maire à signer tous les documents nécessaires.
- **D'AUTORISER** monsieur le maire à élaborer un règlement intérieur de fonctionnement
- **D'INSCRIRE** des crédits suffisants au budget de la commune.

Fait à Silly-sur-Nied, le 14 septembre 2017
Serge WOLLJUNG, Maire de Silly-sur-Nied

Par délégation, Le Maire-adjoint
Nicolas OLEKSIUK
Signature et cachet

